

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

TI13595

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-sixième session ordinaire
23 - 27 janvier 2015
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/877(XXVI)
Original : anglais

**RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE
DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'UA EN CHARGE DU
DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINERALES,
DU 22 AU 26 NOVEMBRE 2014, ZAMBIE/ZIMBABWE**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

TI13595

**Première session extraordinaire de la troisième
Conférence des ministres de l'UA en charge du
développement des ressources minières Victoria
Falls (République du Zimbabwe) et Livingstone
(République de Zambie)
25-26 novembre 2014**

AU/TD/CAMOT-9/DA.SO

Original : anglais

RAPPORT FINAL DE LA REUNION DES MINISTRES

Introduction

1. La première session extraordinaire de la troisième Conférence des ministres de l'UA en charge du développement des ressources minières (CAMRMRD) s'est tenue, au niveau des ministres, les 25 et 26 novembre 2014 à Victoria Falls en République du Zimbabwe et à Livingstone en République de Zambie. La Conférence était coorganisée par la Zambie et le Zimbabwe, et présidée par S.E. M. Victor Borges, Ministre des Pêches de la République du Mozambique. Le principal objectif de la réunion était d'examiner les recommandations de la première Réunion du Bureau de la troisième session de la CAMRMRD, qui s'est tenue à Luanda, en Angola du 11 au 13 août 2014 concernant l'institutionnalisation et la viabilité du Centre africain de développement minier (CADM)

Participation

2. Les États membres suivants ont participé à la réunion : Algérie, Angola, Tchad, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Mozambique, Namibie, Rwanda, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Y ont également participé les communautés économiques régionales, les organisations partenaires, les États non africains et les ONG ci-après : COMESA, CAE, CEDEAO, IGAD, CADM, PNUD, Gouvernement du Canada, Third World Network Africa (TWN), délégation de l'UE, Chambre des Mines du Zimbabwe. La liste complète des participants est jointe en annexe I.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Ouverture de la réunion

Discours de bienvenue du Ministre d'État aux Affaires provinciales de la Zambie

3. Dans son discours d'introduction, S.E. M. Cain Mathema, Ministre d'État aux Affaires provinciales de la Zambie, a souhaité la bienvenue à toutes les délégations qui ont pris le temps de venir délibérer sur les questions liées au secteur minier en Afrique. Il s'est dit confiant que les échanges aideraient grandement dans le développement du secteur minier. Il a ajouté que, même si le continent lui-même n'est pas sensibilisé sur la quantité de minéraux dont il est doté, cette information est mieux connue par d'autres continents.

4. Il a invité la Conférence à se concentrer sur la façon dont le secteur minier peut aider à réduire la pauvreté, en aidant les communautés dans l'industrialisation du continent et la création de valeurs ajoutées, la promotion de l'emploi et le développement des secteurs agricole et manufacturier. Il a également encouragé les pays à former leurs propres hommes de science et chercheurs, et a souhaité aux participants plein succès dans leurs délibérations.

Discours du Ministre des Mines du Zimbabwe

5. Dans son discours, S.E. M. W.K. Chidakwa, Ministre des Mines du Zimbabwe, a exprimé le grand honneur accordé au Zimbabwe pour coorganiser la première Session extraordinaire de la CAMRMRD, permettant ainsi aux Africains de tracer la

voie à suivre par le continent en ce qui concerne ses abondantes ressources minérales tant convoitées. Il a rappelé le paradoxe de la pauvreté dans l'abondance des ressources et a salué l'adoption de l'AMV en 2009 comme un engagement pour mettre l'Afrique sur la voie de l'industrialisation. Il a déploré le manque de valeur ajoutée et de valorisation qui fait que l'Afrique dépende toujours de l'exportation des produits de base à faible prix et de l'importation de produits raffinés coûteux, facteurs qui sont les principaux obstacles à la transformation économique et sociale structurelle des économies africaines et à l'insuffisance de la création d'emplois et de l'amélioration du niveau de vie des populations.

6. M. Chikandwa invité les pays africains à renforcer la coopération et l'intégration régionales, et les synergies interrégionales afin d'améliorer la compétitivité du continent par l'alignement interrégional des lois et régimes fiscaux, ainsi que celle d'un cadre institutionnel fort entre autres. Il a rappelé à la réunion le rôle essentiel de coordination du CADM. À cet égard, il a appelé tous les pays africains à se rallier derrière l'AMV et le CADM. Il a souligné la nécessité d'opérer un changement de paradigme pour marquer la preuve de l'impact des ressources de l'Afrique.

Discours de la représentante du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

7. Mme Viola Morgan, représentante du PNUD en Zambie, a rappelé que l'Afrique abritait une myriade de ressources, allant de minéraux au pétrole et au gaz, beaucoup d'entre eux en quantité de classe mondiale, qui offrent les possibilités pour la croissance économique partagée, le développement industriel, la création d'emploi, ainsi que pour la réduction de la pauvreté et des niveaux d'inégalité. Elle a rappelé que le programme de développement durable qui propose 17 objectifs de développement durable à atteindre d'ici 2013 et pour remplacer les OMD, est l'occasion de faire un plaidoyer coordonné et factuel sur la façon dont les industries extractives peuvent contribuer à transformer les économies pour une croissance inclusive comprenant l'autonomisation des femmes, la création d'emplois et l'industrialisation avancée.

8. Mme Morgan a informé la réunion que le PNUD soutient activement la mise en œuvre de la Vision minière africaine à travers des programmes et initiatives sur les industries extractives qui permettraient aux gouvernements d'élaborer des stratégies et politiques cohérentes dans les industries extractives pour la transformation structurelle mondiale et régionale. Elle a souligné que le PNUD a l'opportunité de travailler au niveau des pays et, qu'en tant que tel, il est bien placé pour soutenir l'intégration dans les lois nationales l'AMV à travers la mise en œuvre au niveau des pays des projets et programmes alignés sur l'AMV et son Plan d'action.

Discours de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

9. Au nom de M. Carlos Lopes, Sous-secrétaire général des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la CEA, le Dr Fatima Denton, Directrice de la Division des initiatives spéciales de la CEA a remercié les gouvernements et les peuples de la République du Zimbabwe et de la Zambie pour n'avoir épargné aucun effort pour accueillir cette importante Conférence. Elle a souligné les éléments essentiels de la

Vision minière africaine, et a clairement énoncé les différentes manières à travers lesquelles les objectifs ambitieux de l'AMV pourraient conduire à la prospérité du peuple. Elle a souligné que l'AMV jette les bases permettant aux pays africains d'exiger davantage de leurs ressources minérales et que la hausse des prix des matières premières offre de nouveaux espoirs pour les dirigeants africains et les populations afin de réduire une nouvelle série d'offres pour s'assurer que les négociations contractuelles soient en rapport avec la valeur des richesses minérales et que les avantages qui reviennent effectivement aux communautés locales vivent en marge du développement.

10. Le Dr Denton a conclu son propos en réaffirmant la volonté et la détermination de la CEA d'accompagner l'Afrique dans son voyage vers la prospérité partagée et la transformation structurelle. Elle a également souligné l'excellent soutien technique continu de la CEA visant à élever le CADM au rang de centre d'excellence de classe mondiale.

Discours de la Commissaire de l'Union africaine en charge du Commerce et de l'Industrie

11. La Commissaire, S.E. Mme Fatima Haram Acyl, au nom de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, le Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, a exprimé sa gratitude aux Gouvernements de la Zambie et du Zimbabwe pour avoir accueilli conjointement cette Conférence avec succès. Elle a en outre remercié les États membres, les CER et les partenaires pour leurs efforts de collaboration et dévoués.

12. S.E. Mme Acyl a souligné que l'Afrique a besoin d'un changement de paradigme conforme à l'Agenda 2063 de l'UA et aux objectifs de développement durable de l'Agenda post-2015, dans le but de bénéficier de ses vastes ressources naturelles. Elle a souligné que l'autonomisation des communautés locales par le biais de la valorisation et du contenu local est cruciale. Elle a rappelé que l'adoption de l'AMV est un grand pas en avant, mais que sa mise en œuvre aux niveaux national et régional devrait être une priorité absolue. Elle a également souligné que l'amélioration de la gestion des ressources minérales jouera un rôle essentiel pour soutenir l'engagement de la Commission de l'UA à l'Initiative « Faire taire les armes d'ici à 2020 ».

13. La Commissaire a rappelé les progrès réalisés sur le projet de Statuts du CADM et a reconnu que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur les centres d'excellence africains et les mécanismes de financement pour le Centre.

Discours du Président de CAMRMRD

14. Dans son discours d'ouverture, le président de la Conférence, S.E. M. Victor Borges, Ministre des Pêches de la République du Mozambique, a remercié les gouvernements de la Zambie et du Zimbabwe pour avoir accueilli conjointement la première session extraordinaire de la troisième CAMRMRD, ainsi que pour les excellents services fournis. Il a rappelé que pour assurer l'appropriation du CADM, la troisième CAMRMRD tenue à Maputo a demandé la Commission de l'UA d'élaborer un cadre institutionnel et de durabilité pour le CADM. Il a également rappelé à la réunion que la première réunion du Bureau qui s'est tenue à Luanda en Angola a recommandé que le CADM soit établi comme une agence spécialisée de l'Union

africaine, avec un degré de souplesse et d'autonomie, et a demandé qu'un projet de Statuts soit préparé conformément à cette option.

15. M. Borges a déclaré que pour assurer le succès de l'Afrique, il est nécessaire de répondre aux principales exigences que sont la promotion de l'investissement, la création d'emplois, l'augmentation des recettes publiques, la promotion du développement de la technologie, la valorisation et le renforcement de l'infrastructure, la bonne gouvernance et la stabilité macroéconomique. Il a souligné la nécessité de poursuivre la protection des droits des communautés locales. Il a informé la réunion que le gouvernement du Mozambique s'est engagé, en ligne avec l'AMV, à gérer ses ressources naturelles de manière transparente en réformant les lois fiscales, entre autres, et qu'il a rejoint l'ITIE depuis 2012.

16. En conclusion, il s'est dit confiant que les discussions vont produire de bons résultats et répondre aux attentes. Il a ensuite solennellement déclaré la réunion ouverte.

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

17. L'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés sans amendement.

Examen du rapport des hauts fonctionnaires

18. Le Rapporteur a présenté le rapport aux hauts fonctionnaires

19. Sous ce point, un bref exposé sur L'Initiative pour les géosciences des minéraux en Afrique (AMGI) encore appelée « A Billion Dollar Map » (un milliard de dollars grâce à la cartographie) a été présenté par le représentant de la Commission de l'UA, qui a brossé l'historique et le contexte de l'AMGI. Il a ensuite présenté les recommandations de la réunion consultative sur l'AMGI.

20. La Commission a également rappelé les trois options présentées à la première réunion du Bureau sur l'institutionnalisation du CADM comme structure permanente des États membres de l'UA. Le concept des institutions de l'UA et une matrice représentant les trois scénarios différents ont également été partagés avec la réunion. Les trois options présentées sont les suivantes :

Option 1 : Institution spécialisée de la Commission de l'Union africaine

21. La réunion a été informée qu'il s'agit d'une institution ou d'un programme établi sous la responsabilité d'un Département de la Commission de l'Union africaine à s'acquitter des responsabilités spécifiques liées au mandat d'un département conformément aux règles et règlements de la Commission de l'Union africaine. Les institutions spécialisées de l'Union africaine sont entre autres les suivantes :

- i) le Bureau interafricain pour les ressources animales (IBAR) ;
- ii) le Centre panafricain de vaccins vétérinaires (PANVAC) ;
- iii) le Comité consultatif de recherche et de développement des semences alimentaires en zones semi-arides (SAFGRAD) ;
- iv) l'Institut panafricain de l'éducation pour le développement (IPED) (actuel « Watchdog in Africa ») ;

- v) le Projet intégré du Fouta Djallon ;
- vi) l'Institut africain de réadaptation (IAR) ;
- vii) le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- viii) le Conseil phytosanitaire interafricain (IAPC) ;
- ix) la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC) ;
- x) le Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA).

Option 2 : Agence spécialisée de l'Union africaine

22. La réunion a été informée qu'il s'agit d'un organisme indépendant créé par les États membres de l'Union en dehors des règles et règlements budgétaires et de gestion, ainsi que de contrôle de l'Union africaine ou de la Commission, en vue d'exécuter une fonction spécifique ou spécialisée, mais connexe, du mandat de l'Union africaine. Une agence spécialisée de l'Union africaine n'est pas nécessairement créée par l'Union africaine, mais elle doit être incorporée, affiliée ou reliée par voie de décision de la Conférence de l'UA dans le système de l'Union africaine. Elle est liée à un service ou un organe de la Commission pour mener à bien un mandat spécifique. Les agences spécialisées de l'Union africaine sont, entre autres, les suivantes :

- i) l'Union panafricaine des télécommunications (UPAT) ;
- ii) l'Union panafricaine des postes (UPAP) ;
- iii) l'Union africaine des chemins de fer (UAR) ;
- iv) la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) ;
- v) le Conseil supérieur du sport en Afrique ;
- vi) la Mutuelle panafricaine de gestion des risques de catastrophes naturelles (ARC) ;
- vii) le Conseil africain de comptabilité ;

Option 3 : Organe de l'Union africaine

23. Il s'agit d'un organisme autonome créé spécialement par la Conférence de l'Union africaine conformément à l'article 5(2) de l'Acte constitutif pour exécuter un mandat spécifique. Les organes de l'Union africaine sont, entre autres, les suivantes :

- i) la Commission de l'Union africaine (Commission de l'UA) ;
- ii) le Parlement panafricain (PAP) ;
- iii) la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP) ;
- iv) la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) ;
- v) la Commission de l'Union africaine sur le droit international (AUCIL) ; et
- vi) le Conseil de la corruption.

24. Au cours des discussions, lors de l'examen du rapport des hauts fonctionnaires, les ministres ont fait les observations suivantes :

Rapport sur l'AMGI

- les pays pilotes sélectionnés par la Banque mondiale ne s'alignent pas sur le principe de représentation et de diversité linguistique appliqué à l'UA ;
- des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'appropriation et de l'accessibilité des données par les États membres.

Rapport sur les centres d'excellence

- il est nécessaire d'éviter les dédoublements entre le CADM et le Centre africain des ressources naturelles de la BAD en matière de ressources non renouvelables ;
- afin de définir des critères de sélection des centres d'excellence, les études existantes peuvent être consultées ;
- l'établissement de PAMUST comme Centre d'excellence est toujours à l'ordre du jour.

Rapport sur le CADM

- Le budget ordinaire du CADM doit être financé principalement par les contributions des États parties, complété par les contributions des partenaires.
- Le projet du CADM au niveau national reste encore presque inconnu, en particulier par le secteur privé et la société civile.
- La réunion a souligné la nécessité, pour les États africains, de développer leurs propres critères nationaux pour les normes de gouvernance dans le secteur extractif, plutôt que d'être soumis à des initiatives de transparence externes ayant un caractère de manipulation.
- La question très critique du manque d'uniformité dans les codes miniers et l'harmonisation des redevances et autres revenus qui font que les pays africains soient en compétition les uns contre les autres a été soulevée.
- La réunion a exprimé l'urgence de mettre en place le CADM pour la réalisation de l'AMV, tout en mettant en garde contre les retards. Les participants ont demandé à la Commission d'étudier les moyens d'assurer le suivi de la rapide adoption des Statuts du CADM par les organes politiques pertinents.
- Des préoccupations ont été exprimées devant la lenteur dans la mise en place du CADM dans le contexte de dures réalités du secteur de l'exploitation minière.
- La disparité dans les codes miniers entre les pays africains empêche les États membres d'avoir des stratégies communes en matière de développement du secteur minier.

Examen du projet de Statuts du CADM en tant qu'agence spécialisée de l'Union africaine

25. Ayant examiné le projet de Statuts instituant le CADM en tant qu'agence spécialisée de l'Union africaine, les ministres ont fait les commentaires suivants :

- L'accès aux marchés et le contrôle des marchés doivent être inclus dans les Statuts.
- Il est nécessaire de développer des systèmes locaux pour la gouvernance des minéraux, car les systèmes actuels ne sont pas à l'avantage des gouvernements africains.
- À cet égard, la transparence et la responsabilité mutuelle de la part des investisseurs et des gouvernements sont essentielles.

Recommandations

26. Les ministres ont formulé les recommandations suivantes :

Sur l'Initiative pour les géosciences des minéraux en Afrique (AMGI)

- i) l'AMGI doit respecter le principe de la représentation géographique de l'UA et assurer le renforcement des capacités dans les pays non sélectionnés jusqu'à présent ;
- ii) la Commission de l'UA devrait poursuivre la coordination des efforts pour un programme sur l'AMGI qui peut être mis en œuvre par les États membres de l'UA avec l'assistance de la Banque Mondiale et d'autres institutions conformément aux recommandations contenues dans le document intitulé « Recommandations de la réunion consultative de l'AMGI ».

Sur l'institutionnalisation du Centre africain de développement minier (CADM)

- i) Le projet de Statuts a été approuvé avec des amendements.
- ii) Le projet de Statuts du CADM devrait être transmis rapidement au niveau du processus de prise de décision de l'Union africaine pour adoption.
- iii) Le CADM devrait être établi en tant qu'agence spécialisée de l'Union africaine et son rôle clé sera de s'assurer que les États membres obtiennent des revenus optimaux des ressources minérales, et que la transparence et la responsabilité mutuelle soient garanties par les sociétés minières et les gouvernements.
- iv) Une étude sur les mécanismes de financement doit être effectuée afin de définir les contributions des États membres à déterminer par la Conférence des Parties, en tenant compte de toutes les options, y compris la taille ou la part du secteur minier par opposition au PIB.
- v) Grâce à un mécanisme de coordination du CADM, les États parties et les blocs régionaux devraient œuvrer à l'harmonisation de leurs régimes juridique, fiscal et d'incitation pour garantir la position de négociation collective et s'assurer les ressources minérales transforment la vie des communautés africaines.
- vi) Il est nécessaire, pour les États africains, de développer leurs propres critères locaux pour les normes de gouvernance dans le secteur extractif plutôt que d'être soumis à des initiatives de transparence externes ayant un caractère de manipulation.

- vii) La Commission de l'UA, les CER et les États membres devraient entreprendre des consultations de sensibilisation avec les représentants de l'industrie minière ainsi que la société civile et les syndicats sur l'institutionnalisation du CADM.
- viii) Il est essentiel d'accroître la sensibilisation au sujet de la VMA et du CADM ;
- ix) La Commission de l'UA est invitée à définir une feuille de route pour l'établissement rapide du Centre.
- x) Compte tenu du fait que l'exploitation minière est au cœur du développement, la Commission de l'UA ne devrait pas se limiter à la coordination, mais aussi travailler sur les questions techniques. À cet égard, une division des ressources minérales devrait être créée à la Commission de l'UA au sein du Département du Commerce et de l'Industrie.

Discours de clôture

27. Dans son discours de clôture, le Ministre des Mines de la République du Zimbabwe a adressé sa gratitude à tous les participants et s'est félicité des conclusions de la réunion. Il a déclaré attendre avec impatience un engagement sérieux pour mettre en œuvre les décisions prises.

28. Dans son allocution finale, le Ministre des Mines de la Zambie a remercié les délégués pour les débats fructueux et les recommandations adoptées qui sont très importants pour le développement de l'Afrique et la réalisation de la transformation sociale et économique. Il a en outre remercié les organisateurs pour la préparation et la coordination fructueuses de la réunion. Il a enfin remercié le président de la troisième CAMRMRD pour son bon leadership dans la conduite de la réunion.

29. La Commissaire en charge du commerce et de l'Industrie a remercié tous les participants pour le dévouement inlassable démontré pour faire avancer les efforts du continent en vue de gérer les ressources minérales de l'Afrique d'une manière plus durable et inclusive. Tout en reconnaissant les progrès réalisés, elle a reconnu qu'un travail considérable restait en ce qui concerne la mise en œuvre.

30. Le Ministre des Pêches du Mozambique a remercié les ministres pour l'honneur qu'il est revenu de présider la réunion, et s'est dit confiant quant au succès dans la voie à suivre. Il a ensuite déclaré la Conférence officiellement close.

2015

Report of the 1st extraordinary session
of the AU conference of ministers
responsible for mineral resources
development Zambia/Zimbabwe 22 –
26 November 2014

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4653>

Downloaded from African Union Common Repository